



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4254

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Remplacement et rénovation des circulations mécaniques au centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Sécheresse

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Hugué, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

**Conseil de communauté du 18 novembre 2013****Délibération n° 2013-4254**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Remplacement et rénovation des circulations mécaniques au centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP), propriété de la Communauté urbaine de Lyon, est un établissement recevant du public (ERP) de première catégorie, ouvert en 1976, dans lequel transitent, en moyenne, 60 000 personnes par jour. C'est un bâtiment de 6 niveaux intégrant des parcs de stationnement, des gares routières, une station de taxis, des commerces, des locaux sociaux, des stations de métro et tramway. Il est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (certains accès sont fermés 4 heures par nuit).

**Description du projet :**

Afin d'assurer le transit des 60 000 usagers quotidiens, le bâtiment est équipé de 27 escaliers mécaniques et de 14 ascenseurs. Ces équipements, datant de 1976, ne répondent plus à la réglementation en vigueur ni à celle concernant l'obligation de mise en accessibilité des ERP au 1er janvier 2015.

Dès 2005, par délibération n° 2005-2946 du 19 septembre 2005, le Conseil de Communauté a autorisé la rénovation de 4 ascenseurs pour un montant de 600 000 €. En 2006, une étude a été présentée en pôle finances, évaluant la rénovation de ces équipements à hauteur de 7 280 000 €.

Compte tenu de l'importance de l'enveloppe financière nécessaire à la rénovation de l'ensemble du parc des ascenseurs et escaliers mécaniques du CELP, il a été décidé en 2007, par délibération du Conseil, n° 2007-4444 du 15 octobre, de procéder à une individualisation partielle d'autorisation de programme à hauteur de 2 000 000 € pour réaliser une première tranche de travaux.

Du fait de l'envergure, de la technicité et de la complexité de ces travaux, le Conseil de communauté a validé le lancement d'une procédure de dialogue compétitif (délibération n° 2009-0917 en date du 28 septembre 2009) et, à l'issue de la procédure, l'attribution du marché (délibération n° 2011-2412 du 12 septembre 2011) avec un découpage en 4 tranches (une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles).

Par ailleurs, en 2009, dans le cadre du projet Lyon Confluence, le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence a été étendu jusqu'au nord de la place Carnot, englobant ainsi le CELP dans le périmètre. La société publique locale (SPL) de Lyon Confluence a confié à une équipe d'urbanistes une étude pour réfléchir à l'amélioration de la liaison piétonne entre le quartier Ainay/Carnot et le quartier Sainte Blandine/Confluence en cours d'aménagement. Cette étude prévoit la modification de la circulation piétonne au travers du CELP et de la gare SNCF, en ramenant le piéton au plus près du niveau de la rue et en rendant l'accès aux différents modes de transport collectif (train, métro, tramway, bus, taxi) le plus direct possible.

Ce projet ayant un impact important sur les circulations mécaniques existantes du CELP, une adaptation des tranches de travaux s'est avérée indispensable pour prendre en compte au mieux le projet, tout en veillant à maintenir un niveau de sécurité et de service pour les usagers.

Les travaux de la première tranche, tranche ferme du marché, ont été réalisés et réceptionnés en mai 2013. Les travaux actuellement en cours, tranche conditionnelle 1, portent sur les équipements suivants :

- le remplacement du monte-charge côté Rhône,
- le remplacement d'un ascenseur mail piétons côté Saône,
- le remplacement d'un ascenseur mail piétons côté Rhône,
- le remplacement des deux escaliers mécaniques entrée métro,
- le remplacement des deux escaliers mécaniques sortie métro,
- le remplacement de deux escaliers mécaniques accès station taxis côté Rhône,
- la suppression de deux escaliers mécaniques accès station taxis côté Saône.

Les tranches conditionnelles 2 et 3 prévues au marché sont découpées de la façon suivante :

La deuxième tranche conditionnelle porte sur :

- le remplacement d'un ascenseur mail piétons côté Saône,
- le remplacement d'un ascenseur mail piétons côté Rhône,
- le remplacement d'un escalier mécanique galerie A,
- le remplacement des deux escaliers mécaniques galerie C,
- le remplacement des deux escaliers mécaniques Carnot.

La troisième tranche conditionnelle porte sur :

- le remplacement des 6 escaliers mécaniques Perrache sud (accès sud de la gare SNCF).

Compte tenu de l'état de vétusté des équipements, il est envisagé de lancer la 2° tranche conditionnelle en septembre 2014 pour une fin de travaux à l'été 2015.

Si nécessaire, au regard de l'avancement et des décisions de mise en œuvre du projet en cours d'études piloté par la SPL Lyon Confluence sur le pôle d'échanges multimodal de Lyon Perrache, la tranche conditionnelle 3 pourrait faire l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme début 2015 pour un lancement des travaux au cours du 2° semestre 2015 ;

#### Répartition des postes de dépenses :

Tranche de travaux	Prestations	Montant € (TTC)
Procédure	Frais de procédure	7 000
Tranche ferme	Travaux circulations mécaniques	1 845 000
	Travaux annexes	10 000
	Prestations intellectuelles (CSPS contrôle technique)	18 000
Tranche conditionnelle 1	Travaux circulations mécaniques	1 661 000
	Travaux annexes	10 000
	Prestations intellectuelles (CSPS contrôle technique)	19 000
Tranche conditionnelle 2	Travaux circulations mécaniques	1 353 000
	Travaux annexes	10 000
	Prestations intellectuelles (CSPS contrôle technique)	20 000
	Total des dépenses prévues	4 953 000
	Montant des autorisations de programme individualisées	- 3 700 000
	<b>Montant des autorisations de programme à individualiser en complément pour la réalisation de la 2° tranche conditionnelle</b>	<b>1 253 000</b>

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme d'avancement du remplacement des escaliers mécaniques et ascenseurs du centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2°.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, pour un montant de 1 253 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 260 000 € en 2014, 963 000 € en 2015 et 30 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P08O1499.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 953 000 € TTC en dépense.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.**